L'ÉTAT ET L'EXPANSION COMMERCIALE DE LA FRANCE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE, DES CONSULS AUX CONSEILLERS COMMERCIAUX (1681-1939)

PAR

BRUNO RICARD

INTRODUCTION

Il peut certes paraître étrange de parler d'« expansion économique » lorsque, du XVII° siècle à 1939, la part de la France dans le commerce mondial passe de 30 % à 6 %. Pourtant, c'est bien le terme qui fut employé dans l'entre-deuxguerres, au moment où le gouvernement français mettait en place, à l'étranger, son grand réseau d'informateurs commerciaux. Tout récemment encore, à l'occasion d'un rapport au Conseil économique et social, intitulé Pour une politique européenne et française face au Japon, la relation entre information et réussite économique s'est trouvée évoquée à propos de l'exemple nippon (G. Beau).

Ce n'est, en France, qu'au XVII' siècle que l'État se soucia d'être informé des faits économiques de l'extérieur. Plus tard, de simple instrument d'une politique économique et financière du gouvernement, cette information est devenue un véritable service public. Le changement se produisit au moment même où les industriels et commerçants français ne purent plus par eux-mêmes se renseigner directement et qu'un intermédiaire documentaire s'avéra indispensable, lorsque l'évolution accélérée des données rendit l'information de plus en plus vite périmée, lorsque les exportateurs français connurent leurs premiers déboires et se virent, un peu partout, supplantés. Autant d'étapes qui devaient fixer pour l'avenir une ambiguïté première qui, de nos jours encore, fait du conseiller commercial d'ambassade l'informateur du gouvernement et celui des individus, le défenseur des intérêts généraux de la France et celui des intérêts particuliers des industriels et commerçants français, le négociateur des traités de commerce et celui des contrats

d'entreprises. Autant d'étapes qui devaient amener la création d'un corps spécifique d'informateurs économiques et qui devaient le transférer du ministère des Affaires étrangères à celui du Commerce.

SOURCES

La dispersion des fonds correspond à l'évolution de l'institution. L'essentiel de la documentation provient des Archives nationales (série AE et sous-série F 12) et des Archives du ministère des Affaires étrangères (douze séries et sous-séries différentes).

PREMIÈRE PARTIE

LA GENÈSE DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE (1681-1870)

Il faut attendre le XVIIe siècle pour que l'État se souciât d'être régulièrement informé des conditions économiques des pays étrangers. Après quelques mémoires annonciateurs, l'ordonnance sur la Marine de 1681 (titre IX, article 9), enjoignit pour la première fois aux consuls de France, établis sur le pourtour du Bassin méditerranéen, la rédaction d'un « bon et fidèle mémoire des affaires importantes de leur consulat ». C'était un premier pas, mais de l'injonction à l'exécution, un siècle devait s'écouler, ponctué par l'envoi de circulaires du secrétariat d'État de la Marine de plus en plus exigeantes et impatientes, et qui devait aboutir à une meilleure définition de l'objet par l'ordonnance sur la Marine de 1781 (titre I, articles 14 et 15). Si, en retenant pour exemples Smyrne et Lisbonne, les premières dépêches consulaires conservées datent respectivement de 1643 et de 1649, il faut attendre 1663 à Lisbonne et 1670 à Smyrne pour disposer des suivantes. L'inconstance des expéditions et l'inconsistance commerciale des dépêches se poursuivirent jusqu'au règne de Louis XV. En 1738 apparaît le premier état du commerce de Marseille à Smyrne, en 1777 le premier état annuel des bâtiments européens de l'Échelle et en 1782, le premier travail de grande envergure.

Avec la Révolution et l'Empire, le corps consulaire fut transféré, pour une plus grande rationalité, du département de la Marine à celui des Affaires étrangères. Mais la désorganisation politique et les guerres extérieures eurent vite fait d'enfouir dans le tréfonds de la mémoire consulaire la rédaction des rapports commerciaux. Les consuls, que les épurations successives avaient rendus étrangers aux coutumes administratives d'Ancien Régime, se sont crus, à la suite de leur rattachement aux bureaux politiques du ministère des Affaires étrangères, libérés de la tâche astreignante consistant à rédiger les mémoires et états du commerce et de la navigation.

Cependant, le commerce français avait perdu de sa splendeur et, sous le Consulat et l'Empire, le ministère des Affaires étrangères chercha à restaurer les anciens usages et se mit à exiger des rapports de plus en plus nombreux et circonstanciés, alors que se profilait un nouveau protagoniste : le ministère des Manufactures et du Commerce, créé par le décret du 22 juin 1811. Après avoir un instant envisagé le rattachement des consulats au nouveau département, l'on se contenta d'une correspondance directe.

L'évolution de l'institution consulaire durant la Révolution et l'Empire transforma celle-ci de fond en comble, mais la pratique ne suivit qu'avec difficulté les textes ; l'évolution préconisée, sans doute trop hâtive et brutale, ne fut guère

acceptée et mit un siècle à s'imposer.

La période 1814-1870 se caractérise par le recul des prérogatives du ministère du Commerce, mais aussi par une lente mais effective amélioration des services de renseignements économiques rendus par l'institution au sein du département des Affaires étrangères. Les circulaires ministérielles se mirent peu à peu à demander des informations de plus en plus nombreuses et précises dans des domaines toujours plus vastes ; le corps consulaire s'adapta progressivement aux nouvelles exigences de l'administration centrale. On peut certes citer le contre-exemple de Stendhal qui, pendant dix ans, n'avait envoyé aucun rapport général aussi bien sur Trieste, son premier poste, que sur Civitavecchia et dont les quelques travaux particuliers, sur la navigation à vapeur ou la récolte des foins, étaient assortis de rares observations d'une banalité et d'une platitude déconcertantes. Ailleurs, à Livourne, Smyrne et Montevideo, pour retenir ces exemples de correspondance consulaire, les agents du ministère des Affaires étrangères s'attelaient, parfois avec ardeur, le plus souvent en rechignant, à leurs nouvelles obligations documentaires.

Le ministère du Commerce ne bénéficiait plus de la correspondance directe et devait passer, pour se documenter, par le canal des Affaires étrangères, un canal qui se révélait être un véritable filtre. C'est alors qu'il s'enquit de rechercher un palliatif à cette déficience, en développant un système de missions commerciales subventionnées, dont les résultats étaient néanmoins rarement à la hauteur des espérances. Mais il en resta là pour le moment.

Il apparaissait en effet qu'en période de prospérité, l'institution consulaire jouait parfaitement le rôle qui lui était imparti. Il n'en était pas moins vrai que sa structure, ainsi que les orientations prises dans son activité, portaient en ellesmêmes les germes des crises futures. D'une part, elle relevait d'un département ministériel dont la légitimité était fragile; d'autre part et surtout, elle en vint à se transformer progressivement en une source d'informations pour les particuliers.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA CRISE À LA GUERRE (1870-1917)

CHAPITRE PREMIER

LA CRISE ÉCONOMIQUE ET LE CORPS CONSULAIRE

La grande crise de 1882 délogea le commerce extérieur français de la place de second brillant qu'il avait jusqu'alors, dans le sillage de la Grande-Bretagne, toujours occupée. En Amérique latine, dans le Levant, en Asie, Américains et Allemands n'eurent aucun mal à supplanter les commerçants français. En Russie, à la fin du siècle, la situation se gâtait dans des proportions rendues incongrues par le contexte politique et financier des relations franco-russes. La structure des exportations françaises, dont les trois quarts se dirigeaient vers l'Europe, était le résultat d'un conservatisme multi-séculaire qui maintenait la France en plein XVIII^e siècle pour les exportations et la propulsait au cœur du XX° siècle pour les importations. La mentalité du commerçant français fit plus de ravages que l'affaiblissement politique d'une république née de la défaite. Conscient de la valeur de la production nationale, assuré de sa supériorité naturelle et d'une réputation mondiale justifiée, le négociant était enclin à penser que le produit français se vendrait par lui-même et à Paris, du seul fait de sa nationalité. Mais les temps avaient changé. Parallèlement, le corps consulaire s'était amendé : la répartition géographique des consulats fut rectifiée par les soins d'une commission de réforme ; le recrutement des consuls était, contrairement à celui des diplomates, soumis depuis 1868 à un concours. Le ministère des Affaires étrangères et celui du Commerce portaient à la connaissance du public les rapports consulaires par le biais des Annales du commerce extérieur, du Recueil consulaire ou du Moniteur officiel du commerce. Mais l'utilisation que faisait le commercant français de l'institution consulaire était loin de faire écho à l'espoir et à l'enthousiasme d'un ministère qui ne cessait de corriger les imperfections d'une institution appelée à servir de fortin économique avancé en territoire étranger. C'est dans ce contexte que celle-ci servit inopinément de cible à l'aigreur de l'opinion publique que la défaite militaire avait encore exacerbée.

CHAPITRE II

LA CRISE CONSULAIRE

Les consuls qui avaient comme récente attribution de dispenser les informations économiques au grand public furent jugés responsables des revers économiques de la France et livrés aux critiques d'une presse qui ne tarda guère à modeler à son image une opinion amère. Le coup d'envoi de la croisade salvatrice fut donné avec éclat en 1889 par Gaston Cadoux dont le « best-seller », L'influence française à l'étranger, notre commerce d'exportation et nos consuls, servit de base à l'offensive. La multiplicité des invectives resserrait autour des consuls un étau d'incompréhension et de haine ; il n'y avait guère de parcelles de leur activité qui ne fussent concernées. On exigeait une meilleure répartition des postes, un meilleur recrutement, le rattachement des consulats au ministère du Commerce... Le Parlement, suivi des chambres de commerce, se mettant de la partie, les ministères des Affaires étrangères et du Commerce se virent acculés à introduire certaines nouveautés.

CHAPITRE III

LES GRANDES INNOVATIONS DE L'EXTRÊME FIN DU XIX^e SIÈCLE

Le ministère des Affaires étrangères et celui du Commerce mirent concurremment en marche, de 1895 à 1906, un processus accéléré de réformes administratives; le premier, en spécialisant certains de ses agents qui devinrent des missionnaires économiques en Amérique latine, dans le Levant, en Extrême-Orient, en Russie ou encore en Europe centrale, puis en établissant, en 1906, une correspondance directe entre les consuls et le ministère du Commerce et en mettant ses propres agents à la disposition des chambres de commerce par le biais de tournées provinciales ; le second, en créant en 1898, de concert avec la chambre de commerce de Paris, un office national du commerce extérieur (O.N.C.E.), en développant tout un réseau de conseillers du commerce extérieur et en encourageant les commerçants français établis à l'étranger à se grouper en chambres de commerce sur le modèle des compagnies métropolitaines et sur celui de la chambre de commerce française de la Nouvelle-Orléans. L'Office national du commerce extérieur prit rapidement de l'ampleur, les conseillers du commerce extérieur dépassèrent le millier, tant en France qu'à l'étranger, et les chambres de commerce françaises d'outre-mer se multipliaient (il n'était pas besoin de plus de dix petits commercants français susceptibles de s'agglutiner) au point d'aboutir au paradoxe que le moins expansif des pays semblait être au contraire celui dont les négociants avaient la plus forte propension à l'expatriation. Mais ces mesures ne suffisaient pas. La presse et le Parlement français réclamèrent encore plus. Les données économiques étaient, en effet, devenues d'une extrême complexité depuis 1870, alors même que les agents du Quai d'Orsay devaient en mener plus profondément l'étude. Il n'y avait qu'un pas à faire pour exiger du gouvernement la création à l'étranger d'agents spécialisés, sur le modèle déjà constitué des attachés militaires et navals.

CHAPITRE IV

LA GRANDE AVENTURE DES ATTACHÉS COMMERCIAUX

Les premières mentions d'agents spécialisés dans le traitement des questions économiques remontent au milieu du XIX^e siècle. Néanmoins, la question ne prit véritablement de l'ampleur que dans les années 1880. L'existence d'attachés militaires et navals, la mise en place, par les Britanniques puis par les Allemands, d'un corps d'expansion économique, militaient fermement en faveur de la création auprès des ambassades et des principaux consulats, de postes d'attachés commerciaux. L'idée était dans l'air du temps et donna lieu à une enquête parlementaire auprès des chambres de commerce françaises. Toutefois, le coup d'envoi ne fut donné que tardivement par le Quai d'Orsay qui fit, en 1904, sans texte législatif adéquat, d'un consul, en l'occurrence Jean Périer, un attaché commercial. Le résultat de cette toute première tentative, qui se voulait différente des missions antérieures, pesa d'un poids considérable dans l'adoption en 1908 par le Parlement d'un projet de loi qui mettait fin à vingt ans de tergiversations. Il ne s'agissait, certes que de six postes, situés en Angleterre, en Amérique latine, aux États-Unis, en Extrême-Orient, en Russie et dans les pays germaniques, ces postes continuant à dépendre du ministère des Affaires étrangères.

De 1890 à 1919, le Quai d'Orsay et la rue de Grenelle donnèrent naissance à de nouveaux organes, développèrent comme jamais certains pans de leur activité, élaborèrent de nouvelles priorités pour donner à l'information économique extérieure une place qu'il n'était même pas permis de concevoir quelques décennies plus tôt. En vingt ans, la représentation économique de la France à l'étranger était devenue l'un des outils les plus perfectionnés du monde. Gouvernement et particuliers pouvaient, sur n'importe quel sujet, s'adresser directement à la source de l'information, le corps consulaire, les attachés commerciaux, les conseillers du commerce extérieur, les chambres de commerce françaises à l'étranger, ou bien préférer l'intermédiaire moins coûteux de l'Office national du commerce extérieur. Mais ce n'était là qu'une façade. Du côté des Affaires étrangères, la répartition consulaire laissait encore largement à désirer : l'Autriche-Hongrie (683 000 km² et 51 millions d'habitants) ne comptait pas plus de consulats français que la Grèce (65 000 km² et 2,8 millions d'habitants). Quant à la nouvelle institution des attachés commerciaux, elle était toujours, en 1914, rongée par deux plaies, le manque absolu de moyens financiers un tant soit peu suffisants et une instabilité qui ne permettait à certains postes aucune continuité dans le travail. Or le législateur avait fort clairement spécifié que la constance serait une des conditions primordiales de la réussite, qualité qui avait déserté le corps consulaire en proie à de perpétuelles décompositions et recompositions. Du côté du ministère du Commerce, seul l'Office national du commerce extérieur fut un succès incontesté. Les conseillers du commerce extérieur n'étaient plus que 800 en 1914, sur 1 177 en fonction en 1909 ; l'idée commençait à sérieusement s'essouffler et le ministère du Commerce à percevoir les premières manifestations du fiasco. Quant aux chambres de commerce françaises de l'étranger, leur nombre n'eut d'égal que leur médiocrité et leur instabilité. Pour quelques chambres de commerce de qualité, celles de Constantinople, de Milan ou de Barcelone, combien de créations avortées, de compagnies qui ne firent que végéter puis agoniser.

Le devenir quelque peu sombre des différentes créations gouvernementales de la période, destinées à toujours mieux informer les commerçants français des conditions changeantes de l'économie mondiale, ne doit cependant pas occulter les progrès effectués. En 1890, on était en effet bien loin de penser qu'un jour prochain les consuls correspondraient directement et librement avec le ministère du Commerce, que certains d'entre eux se spécialiseraient dans l'étude des questions commerciales ou encore qu'un Office national du commerce extérieur concentrerait à Paris, en plein cœur du quartier des affaires, toute la documentation sur la situation du commerce à l'étranger. En 1914, le commerce extérieur français s'était, dans une conjoncture favorable, notablement relevé ; la courbe s'était inversée. Si les raisons de ce redressement sont multiples, la part d'une documentation restructurée ne saurait être sous-estimée.

Avec la guerre de 1914, les données de l'information économique connurent un renversement d'optique : la grandeur de la France ne se mesurait plus en sa capacité à inonder de ses produits les marchés extérieurs, mais en ses potentialités à regrouper dans la lutte contre l'ennemi toutes les forces productives de la nation. L'Office national du commerce extérieur se vit peu à peu déserté et les attachés commerciaux, du moins ceux qui restaient, n'avaient plus guère à traiter que de questions de ravitaillement, de listes noires et de contingentements.

TROISIÈME PARTIE

LE CORPS D'EXPANSION ÉCONOMIQUE (1919-1939)

CHAPITRE PREMIER

UNE NOUVELLE DONNE ÉCONOMIQUE

L'après-guerre se caractérise par un effacement relatif du continent européen sur la scène économique internationale et par l'affirmation de nouvelles puissances extra-européennes; la concurrence commerciale ne pouvait être, dans ce contexte, qu'aiguisée par le désir des uns de reprendre leur place d'antan, par la ferme volonté des autres de préserver leurs nouvelles positions sur l'échiquier international. Les États-Unis envahissaient l'Europe de leurs produits, à commencer par l'Espagne, la Scandinavie et les Balkans, au moment même où les différents pays européens préparaient un retour en force sur les marchés internationaux : la Grande-Bretagne qui mettait sur pied un corps d'expansion économique d'une étonnante envergure, l'Italie qui se hâtait de reconstituer et d'amplifier son réseau d'attachés commerciaux, l'Allemagne qui renouait avec ses anciens clients sudaméricains, la Belgique qui créait pour la première fois un corps de conseillers commerciaux à l'étranger. Et la France ? En 1918-1919, elle avait déjà perdu du

terrain, non seulement dans le domaine commercial, mais aussi, de façon bien plus inquiétante, dans celui de l'information économique extérieure. Le spectacle était affligeant : chaque administration avait isolément entretenu ou créé, chichement, souvent de manière temporaire, ses propres agents, sans coordination ni centralisation. La parcellisation des efforts n'avait d'égale que la médiocrité des résultats.

CHAPITRE II

LA RÉORGANISATION DES SERVICES FRANÇAIS D'EXPANSION ÉCONOMIQUE À L'ÉTRANGER

C'est alors que le ministère du Commerce prit l'initiative de se doter d'un corps spécifique d'informateurs économiques. Il amplifia l'O.N.C.E., le pourvut d'antennes extérieures en créant des offices commerciaux français à l'étranger, et de correspondants intérieurs en mettant en place des agences régionales, mais ces mesures lui semblèrent encore insuffisantes. Les offices commerciaux étaient la plupart du temps circonscrits au monde méditerranéen et le Quai d'Orsay ne se souciait pas de développer rapidement le petit corps des attachés dont il disposait. La rue de Grenelle élabora un programme qui, suite à un quiproquo entre les deux ministères, lui attribua, par la loi du 25 août 1919, l'ancien corps d'attachés et un nouveau corps, subordonné à ce dernier, d'agents commerciaux. Le ministère des Affairs étrangères, dépossédé, ne put pas, par la suite, revenir en arrière et vit non sans inquiétude de nouveaux agents, nommés par une commission et recrutés la plupart du temps parmi d'anciens commercants, débarquer, dans des circonscriptions mal délimitées, au sein des missions diplomatiques. De dominant, le Quai d'Orsay devenait, en l'espace de quelques mois et dans le domaine de l'information économique extérieure, le dominé. À l'opposé, le ministère du Commerce se trouvait soudainement à la tête d'un magnifique réseau d'informateurs

CHAPITRE III

DES DÉBUTS DIFFICILES (1922-1929)

Les difficultés ne faisaient néanmoins que commencer : les frictions avec le corps diplomatique et consulaire, les maladresses de certains attachés commerciaux, la dépréciation du franc et la déficience documentaire des nouveaux agents furent autant d'éléments convergents pour mettre sérieusement en péril les organes de l'information économique récemment créés et pour nécessiter de nombreuses mises au point que le laconisme de la loi du 25 août 1919 rendait, de toute façon, inévitables. Dix ans de pratique démontrèrent l'insuffisance des textes législatifs et le décret du 5 juillet 1929 introduisit les toutes premières modifications de l'institution. Au fil des ans, le corps d'expansion économique avait bénéficié d'une

incroyable vitalité. L'Office national du commerce extérieur expédiait en 1929 près de 100 000 lettres contre seulement 20 000 en 1919 ; le mouvement de la correspondance de l'attaché commercial au Chili était de 310 lettres en 1922, 1 780 en 1924 et 2 016 pour les six premiers mois de l'année 1928. Les chambres de commerce métropolitaines et celles d'Algérie recevaient chaque année la visite de dizaines d'attachés commerciaux qui arpentaient méthodiquement le sol français. La crise de 1929 allait-elle couper net cet extraordinaire élan ?

CHAPITRE IV

LA CRISE DE 1929, CONSÉQUENCES ET NOUVEAUX CHAMPS D'ACTIONS DE L'INSTITUTION

La contraction des échanges extérieurs n'enleva rien, loin de là, à l'intérêt que présentaient les nouveaux organes d'expansion économique. La crise, si elle entraînait inéluctablement une diminution sensible du courrier particulier dans le domaine de l'exportation, avait, un peu partout dans le monde, provoqué, de 1929 à 1932 surtout, un accroissement considérable des problèmes liés aux créances impayées, aux avoirs bloqués...; les attachés et agents commerciaux, chargés de leur règlement, étaient par ailleurs de plus en plus sollicités par le gouvernement français sur la manière dont les gouvernements étrangers entendaient résorber la récession. La crise économique ne fit que promouvoir une nouvelle orientation de leur activité. Alors que le corps d'expansion économique américain se trouvait, par suite de compressions budgétaires, considérablement réduit, en France, il n'en était pas de même. De nouveaux postes créés, à Chicago en 1933, à Moscou en 1934, amplifièrent le réseau de l'information économique, même si l'Office national du commerce, jugé injustement dispendieux, fut sacrifié.

CHAPITRE V

LE CORPS D'EXPANSION ÉCONOMIQUE. ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE ET APPROCHE PROSOPOGRAPHIQUE

L'histoire de l'évolution institutionnelle et l'approche prosopographique du corps d'expansion économique sont intimement liées, d'autant plus que les sources dépouillées ne permettent d'appréhender, en guise de prosopographie, que les questions de recrutement, de formation et de promotion.

Les attachés et agents commerciaux ne bénéficiaient d'aucune garantie; contractuels sans carrière, prolongés dans leurs fonctions selon le bon vouloir d'une commission, sans titre, sans rang ni grade, sans retraite d'État, ils se trouvaient immanquablement en état d'infériorité au sein des missions diplomatiques où tout ne se mesurait qu'en rang, grade et titre, et où ils ne pouvaient espérer aucun avancement. La commission de recrutement et le ministère du Commerce, bien décidés à améliorer quelque peu le sort des attachés commerciaux, dont certains

avaient déjà plus de guinze ans de service, devaient établir, par le décret du 21 avril 1937, un compromis. Le corps d'expansion économique réclamait des garanties professionnelles, on donna aux attachés commerciaux la possibilité de permuter et on les nomma pour une période de dix ans. Ils demandaient un grade, on leur accorda un titre, celui de conseiller commercial, et l'on assista à une fonctionnarisation progressive du corps d'expansion économique, fonctionnarisation qui se justifiait par l'étonnante stabilité de l'institution et par l'amélioration progressive de ses cadres. En 1936, dans la plupart des postes, non seulement les secrétaires généraux étaient plus instruits que les agents commerciaux qui eux-mêmes l'étaient plus que les attachés commerciaux, mais en outre, ils étaient, dans le même ordre, mieux préparés pour l'emploi envisagé, hiérarchie d'une part, instruction et compétence d'autre part suivant des chemins opposés. La relève était pleinement assurée. Une relève qui néanmoins devait, devant l'immobilité du corps des attachés commerciaux, patiemment attendre de nombreuses années. La commission de recrutement ressassait inlassablement les mêmes propos, autour d'un thème dominant : la stabilité. En effet, jamais la France n'avait connu, dans ses services extérieurs, une telle permanence. Les consuls passaient, les attachés restaient. Exercer dans un même pays pendant dix, quinze, voire vingt ans, était, pour les postes d'expansion économique, monnaie courante, et, pour le ministère du Commerce, le meilleur garant de la réussite. Le bilan était donc, en 1939, amplement positif.

CONCLUSION

De 1700 à 1939, le commerce mondial a connu une croissance extraordinaire, hors de proportion avec celle qu'il avait pu jusqu'alors connaître. Mais, à cet accroissement en correspond un autre, bien plus considérable encore, celui de sa documentation. La révolution industrielle a entraîné dans son sillage l'écroulement des bases traditionnelles de l'économie européenne. La société de consommation qui s'y est tôt greffée a amplifié le phénomène de perpétuel renouvellement des données. Les commerçants et les industriels devaient, dans ce contexte, recourir à un intermédiaire documentaire. C'est alors qu'intervint l'État. Depuis le XVIIe siècle déjà, il avait recours, pour son propre usage, au corps consulaire. Il ne restait qu'à mettre ce dernier à la disposition des particuliers : un nouveau service public était né, l'État-informateur s'imposait. Parallèlement, ce dernier s'était mis à intervenir de plus en plus souvent et profondément dans l'économie du pays. La création tâtonnante d'un ministère du Commerce ne pouvait devenir effective que si ce dernier pouvait être documentairement alimenté. Or il ne disposait pas d'un corps spécifique d'informateurs économiques. La première crise, celle de 1882, avait permis la spécialisation de certains agents du ministère des Affaires étrangères ; la seconde, celle de 1918-1919, transféra l'institution du Quai d'Orsay à la rue de Grenelle, aboutissement provisoire d'un long processus de spécialisation.

Certes, il est une question qui arrive spontanément à l'esprit lorsque l'on envisage les résultats économiques de la France durant l'entre-deux-guerres. Si le

corps d'expansion économique avait pleinement joué le rôle qui lui était imparti, le commerce extérieur français aurait sans doute dû connaître une exceptionnelle prospérité. Or il n'en fut rien, d'une part parce que chaque gouvernement agissait de même, d'autre part et surtout parce que, de l'information à l'exportation, il y avait un fossé que seul l'intéressé pouvait, de son plein gré, franchir.

